

nomme : légitimiste, orléaniste, bonapartiste ou jésuitique, vieille peau de chien, je te vas dessaler. Entends-tu, eh ! morue ?

“ Essayez donc un peu de gueuler, voyous du 16 mai, que je vous crève la carcasse ! ”

“ Hein ? on me menace ? on voudrait sonner le monsieur ?... Pas de hobo, f... ? Titi aime trop la république pour vous craindre. ”

“ Et la république, Titi la veut complète, telle qu'elle doit être, avec toutes ses libertés, nom d'un tonnerre, avec le pain à bon marché et le vin idem, et la viande aussi : et les logements donc ! Titi en a assez de nourrir les proprios ! ”

“ Son pied, canailles de réacs, il vous le f... qu'è qu'part, si vous osez toucher un cheveu de la république. ”

“ La république, Titi, c'est la mère ! ”

“ Et voilà pourquoi je reviens tout exprès pour crier :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !!

ALLEMAGNE.— Dans notre dernier numéro, nous donnions les raisons pour lesquelles les catholiques avaient cru devoir s'opposer à la loi de Bismark ; outre que cette loi est arbitraire, draconienne, elle est d'une telle élasticité qu'elle peut être, au besoin, tournée contre les catholiques eux-mêmes : ceux-ci n'ont pas cru qu'il fut sage de filer, de concert avec le bourreau, la corde qui pouvait les pendre.

Dès le lendemain du vote, les appréhensions des opposants se sont trouvées justifiées. Un organe semi-officiel du chancelier de l'empire s'est empressé de dénoncer à la police les feuilles polonaises *ultramontaines*, sous prétexte qu'elles sont entachées de socialisme. Cette accusation rappelle celle que l'on formulait naguère en France contre un éminent orateur, M. de Mun, en le traitant de *socialiste*.

Des dénonciation analogues s'élèvent de toutes parts contre la presse fidèle à l'Eglise, et le jour paraît n'être pas éloigné où le gouvernement profitera de quelques paragraphes ambigus de la loi nouvelle, pour l'appliquer à ce qui lui paraîtra mériter son courroux dans les actes de nos frères d'Allemagne.

Du reste, une voix éloquente n'a fait que proclamer la vérité en affirmant, en plein Parlement, la perfidie des avances faites naguère aux catholiques, et l'inutilité des préliminaires de la paix que M. de Bismarck semblait leur offrir. L'accusation, si dure qu'elle soit, est demeurée sans réponse et la persécution a repris son cours.

Le cardinal-évêque de Posen a été de nouveau la première victime. Accusé et convaincu de ce que les juges prussiens osent appeler des “ délits, ” et qui ne sont en réalité que des actes de charité ou l'accomplissement d'un devoir sacré, Mgr Ledochowski a été condamné à deux ans de prison et à 15,000 marcs d'amende. Il faut ajouter à cette peine, déjà si grave, deux mois de prison, pour venger le président de la province de Posen d'une injure prétendue qu'il avait reçue du vénérable cardinal.

Mgr Ledochowski, exilé à Rome, n'a pas à craindre, en ce moment, la police prussienne. Mais, dans l'asile où il attend des jours meilleurs, son cœur n'en a pas moins été cruellement blessé, en sentant se rouvrir l'ère de la persécution un instant arrêtée. Assez d'autres douleurs étaient infligées au vénérable Pontife pour que ces outrageantes condamnations lui fussent épargnées. Quelques prêtres ont été assez malheureux pour donner à son diocèse un triste exemple, en manquant à leur serment et en acceptant les conditions imposées par le gouvernement. Cet exemple, grâce à Dieu, a trouvé inébranlables les popula-

tions de cette religieuse province. Isolés, désignés à l'indignation publique, les apostats sont pour les catholiques un objet de dégoût ou d'horreur : leurs églises sont désertes, et le peuple, vengeant, par une noble insulte, le caractère sacré que ces schismatiques déshonorent, se refuse à leur accorder le nom de prêtre ou d'abbé, et leur donne uniquement le nom de *Monsieur*. Le fait est d'autant plus significatif, qu'il ne se produit jamais, dans ce pays, à l'égard des ecclésiastiques qui se montrent dignes de leur vocation sacerdotale.

Le gouvernement prussien croit-il posséder, grâce à la loi contre les socialistes, une arme capable de suffire à tout, et avec laquelle il peut écraser tous ses ennemis ? Si tel est son espoir, il se trompera encore ; l'expérience ne lui a-t-elle pas démontré que la violence est inefficace ? Les socialistes eux-mêmes fourniront une preuve nouvelle de cette vérité : il ne faudrait pas s'étonner de voir leur nombre s'augmenter rapidement. Ce n'est pas en travaillant à étouffer les âmes qu'on les convertit et qu'on les améliore, c'est en les élevant, par une éducation chrétienne, au-dessus des passions et des instincts mauvais de l'humanité. L'Eglise a dompté les barbares et triomphé du monde païen ; à elle seule, à ceux qui vulgarisent sa doctrine, et qui peuvent user de la puissance morale et surnaturelle dont elle dispose, appartient la victoire sur les ennemis menaçants qui se lèvent de toutes parts. Au lieu de recommencer le cours de ses persécutions contre les catholiques, le gouvernement prussien devrait tourner son activité et l'ardeur de tous ceux qui obéissent à ses ordres contre les envahissements d'une immoralité chaque jour plus terrible. Si quelqu'un de ceux qui sont écoutés dans les régions du pouvoir, tenait à s'instruire sur la grandeur du mal et sur la nécessité pressante d'y apporter remède, il n'aurait qu'à jeter les yeux sur la statistique des crimes commis en Allemagne, durant ces dernières années.

L'auteur de ce travail, chapelain protestant des prisons de Cassel, y prouve, par des chiffres incontestables, les progrès effrayants du mal dans l'empire. Citons quelques-uns de ces chiffres, pleins de sombres enseignements. Le nombre de prisonniers était, en 1871, de 68,006 ; il s'élevait, en 1876, à 101,952. Ne sont compris dans ces chiffres que les détenus appartenant aux prisons qui sont sous la direction du ministère de l'intérieur. Le nombre des délits les plus opposés à la morale a doublé, dans l'espace de sept ans : les assassinats ont augmenté de 138 p. % ; les banqueroutes frauduleuses, de 146 p. %, et les abus de confiance publique ou privée, de 375 p. %.

Cette triste nomenclature, qui est loin d'être complète, a son éloquence. Signalons un autre symptôme peu rassurant pour l'avenir : le chiffre des détenus au-dessous de vingt ans monte, dans le rapport que nous citons, à la moitié du nombre total des prisonniers. Les documents publiés par le chapelain de Cassel regardent principalement la Prusse : ils s'appliquent néanmoins, avec quelques variantes qui n'en changent pas le fond, au reste de l'Allemagne. Voilà où l'on en est dans l'empire créé d'après le principe que *la force prime le droit*, et dont les gouvernants s'obstinent, depuis de longues années, à persécuter l'Eglise et les catholiques fidèles au devoir.